



COMMUNIQUÉ

Négociations secrètes

Un article erroné qui ne sert qu'à semer de la confusion

Montréal, le 25 janvier 2010 – L'article publié ce matin dans le Journal de Québec et qui s'intitule « Négociations secrètes : Adieu liberté 55 pour les fonctionnaires » contient plusieurs erreurs de fait. « En plus d'être peu rigoureux, il ne sert qu'à semer la confusion et la méfiance », ont réagi les porte-parole du Front commun.

Mais le plus surprenant est qu'il mentionne l'existence d'un « comité spécial secret ». Le Front commun rappelle que l'existence du comité est connue et que les revendications sur la retraite discutées au sein de ce comité ont fait l'objet d'une large consultation auprès des 475 000 membres qu'ils représentent. De plus, ce comité de travail sur la retraite a fait l'objet de commentaires publics au cours des dernières semaines, notamment par des représentants syndicaux et gouvernementaux.

Pour les représentantes et les représentants du Front commun, il est également faux de prétendre que les fonctionnaires n'ont jamais été mis au courant des discussions sur la retraite de ce groupe de travail, qui ont fait l'objet de présentation dans les différentes instances des organisations syndicales membres du Front commun.

L'article mentionne aussi que pour prendre sa retraite, un fonctionnaire « devra désormais avoir au moins 55 ans, peu importe s'il a déjà accumulé 35 ans de service ». Les représentantes et les représentants gouvernementaux ont présenté cette proposition à l'occasion d'une séance de travail, mais elle a reçu un accueil on ne peut plus froid de la part des organisations syndicales du Front commun.

Les revendications du Front commun sur la retraite :

1. Revoir la méthode de financement afin de mieux refléter la réalité de notre régime de retraite. Ainsi, nous souhaitons rendre les modifications au taux de cotisation, à la hausse comme à la baisse, plus prévisibles et plus stables, tout en assurant la viabilité à long terme du régime.
2. Assurer une plus grande équité entre les cotisants. Nous souhaitons que l'exemption de cotisation s'applique dorénavant à hauteur de 25 % du maximum des gains assurables, au lieu de 35 % actuellement. Une telle modification s'accompagnerait d'une mesure assurant aux bas salariés qu'ils n'auront pas à déboursier davantage.
3. Prévoir l'indexation pour les années 1982 à 1999, en leur appliquant la même méthode d'indexation en vigueur depuis 2000. Cette mesure entrerait en vigueur dès que le régime enregistrerait un excédent supérieur à 20 %.

4. Abolir le plafond des 35 années de service reconnues. Cette mesure s'autofinancerait en permettant aux personnes en fin de carrière qui le souhaitent de cotiser quelques années de plus. C'est également un incitatif pour garder un peu plus longtemps la main-d'œuvre expérimentée et nous aider à affronter les défis que comporte un tel renouvellement de la main-d'œuvre.

Le Front commun continuera à informer ses membres au fur et à mesure des discussions autant à la table centrale qu'au comité de travail sur la retraite.

Profil du Front commun

Le Front commun regroupe 475 000 personnes salariées des services publics. Il s'agit des fonctionnaires et des professionnels du gouvernement, des travailleuses et travailleurs syndiqués des réseaux de la santé, de l'éducation et de certains organismes gouvernementaux. Le Front commun est formé du SISP (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ), de la CSN (FSSS, FEESP, FNEEQ, FP) et de la FTQ (SCFP, SQEES, SEPB, UES).

Source : Front commun SISP-CSN-FTQ

Pour information :

Marjolaine Perreault, SISP, 514 235-5082

Jean-Pierre Larche, CSN, 514 605-0757

Mélanie Malenfant, FTQ, 514 705-0298